



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1190**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



11.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la CultureRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**OBJET** : CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant mais aussi dans celui des arts plastiques. La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées dans ce domaine est en progression régulière.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Il convient de soutenir les actions des associations dont la liste figure dans le tableau ci-dessous afin de conforter la réalisation d'activités de qualité pour tous les publics.

Je vous propose donc aujourd'hui de leur allouer au titre du budget 2010, les subventions dont le montant figure sur les tableaux ci-après.

Fonctionnement

association (9233 – 6574 - 1860)	dotation 2008 (en euros)	dotation 2009 (en euros)	obtenu 2010 (en euros)	proposition 2010 (en euros)	total 2010 (en euros)
Café-musiques La Fonderie	60 000	60 000	60 000	10 000	70 000
Groupement Uni des Galeries Indépendantes	0	5 000	0	2 100	2 100
Galerie Susini	15 000	0	0	15 000	15 000
M2F créations	4 000	4 000	0	20 000	20 000
Mediterranée	2 000	2 000	0	2 000	2 000
Rencontres Cinématographiques d'Aix	48 000	48 000	48 000	7 000	55 000
Seconde Nature	69 000	175 000	100 000	7 000	107 000
Université Populaire du Pays d'Aix	0	0	0	5 000	5 000

Total	198 000	294 000	208 000	68 100	276 100
--------------	---------	---------	---------	---------------	---------

Investissement

association (9033 – 2042 - 1860)	dotation 2008 (en euros)	dotation 2009 (en euros)	obtenu 2010 (en euros)	proposition 2010 (en euros)	total 2010 (en euros)
Seconde Nature				30 000	30 000

Ces propositions ont été validées le 05 octobre 2010

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau “ fonctionnement ” ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant de 84 100 euros
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6574 – 1860 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau “ investissement ” ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant de 30 000 euros
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9033 – 2042 – 1860 qui présente les disponibilités suffisantes
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Café-musiques La Fonderie ”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Rencontres Cinématographiques d'Aix”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent
- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “Seconde Nature”
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent

2010.1190 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AOUT 2009 (2009.0730)**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,

et

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par agissant en vertu d'une délibération du désignée sous le terme «**La Communauté**»,

et,

L'Association dénommée «**Café-Musiques La Fonderie**», association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 14, cours, Saint Louis 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice, désignée sous le terme «l'Association »

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 02 août 2009 n°2009.0730, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de 60 000€ par an sur 3 ans.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire d'un montant de 10 000€ portant le montant de la subvention globale pour l'année 2010 à 70 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2010 à : 60 000€ + 10 000€ soit 70 000€

Le montant de la subvention complémentaire de 10 000 € sera versée en une seule fois après le vote du Conseil Municipal ».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2009 (n° 2009.0471)**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,

et

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par agissant en vertu d'une délibération du désignée sous le terme «**La Communauté**»,

et,

L'Association dénommée «**Rencontres Cinématographiques de la Ville d'Aix en Provence**», association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 1, place John Rewald, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice, désignée sous le terme «l'Association»

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 11 mai 2009 n°2009.0471, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de 48 000€ par an sur 3 ans.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire d'un montant de 7 000€ portant le montant de la subvention globale pour l'année 2010 à 55 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2010 à : 48 000€ + 7 000€ soit 55 000€

Le montant de la subvention complémentaire de 7 000 € sera versée en une seule fois après le vote du Conseil Municipal ».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2010 (2010.336)**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,

et

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par agissant en vertu d'une délibération du désignée sous le terme «**La Communauté**»,

et,

L'Association dénommée «**Seconde Nature**», association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice, désignée sous le terme «l'Association»

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 12 avril 2010 n°2010.336, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de 100 000€ par an sur 3 ans.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire d'un montant de 7 000€ pour la réalisation de son exposition à Tübingen dans le cadre du « 50ème anniversaire du jumelage », et une subvention d'investissement de 30 000€ pour l'installation de matériel d'exposition, portant ainsi le montant global de la subvention pour l'année 2010 à 137 000€ .

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2010 à : 100 000€ + 7 000€ + 30 000€ soit 137 000€

Le montant de la subvention complémentaire de 7 000 € ainsi que le montant de la subvention d'équipement de 30 000 € seront versés en une seule fois après le vote du Conseil Municipal ».

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)